

Restitution de la consultation citoyenne parlementaire sur les violences conjugales

Marie Tamarelle-Verhaeghe, Députée de l'Eure

Vendredi 18 octobre 2019, Montfort-sur-Risle

La consultation citoyenne a débuté par un mot d'introduction de la députée. Une trentaine de personnes étaient présentes, dont deux représentantes de la gendarmerie en charge des violences intra-familiales (VIF). A la suite du mot d'introduction permettant de présenter le contexte du Grenelle contre les violences conjugales, les participants ont été invités à se réunir par petits groupes pour débattre des questions soumises à l'ordre du jour. La réunion s'est clôturée par une restitution collective dont voici les conclusions.

Partie 1 : Prévenir (sensibiliser, informer, former)

- De nombreux dispositifs existent pour informer et sensibiliser aux violences conjugales. Lesquels connaissez-vous ?

Constat : Les dispositifs ne sont pas clairement identifiés. La plainte en gendarmerie apparaît comme le premier réflexe plus que la prise de contact avec une association. Les participants déplorent un manque de proximité et de communication autour des dispositifs mis en place. Le numéro d'urgence 3919 est encore trop méconnu.

- Comme avez-vous été sensibilisés à cette problématique ? Que pensez-vous de l'action des professionnels dans ce domaine ?

Constat : Le premier support d'information cité est la télévision. Tout le monde a entendu parler du Grenelle, mais personne ne sait réellement comment il se décline concrètement. L'action des professionnels est saluée mais son efficacité est remise en question devant la recrudescence de féminicides. Les participants interpellent notamment les deux officiers de gendarmerie sur le drame du Havre où une femme ayant porté plainte trois fois a finalement été tuée par son mari.

- Avez-vous reçu une formation dans votre milieu professionnel ?

Constat : Aucun des participants n'a reçu de formation dans le cadre professionnel, excepté une enseignante qui s'est vue dispenser une formation d'une heure il y a 8 ans.

- **Propositions issues des tables rondes sur la prévention :**

- **1) Sensibilisation** - Renforcer les interventions de prévention dans les écoles, les entreprises et auprès des élus locaux

- **2) Sensibilisation** – S’assurer que les personnels de l’Éducation nationale aient récemment été formés aux enjeux de la protection de l’enfance et des violences intrafamiliales.
- **3) Communication** – Mieux communiquer autour des dispositifs mis en place, par le dépôt de brochures dans les mairies et dans les services publics de proximités (MSAP, La Poste, CAF...)
- **4) Communication** - Renforcer la présence des associations sur les réseaux sociaux, et pas seulement sur Twitter où le 3919 a été largement relayé début septembre.
- **5) Accueil** - Ouvrir d’autres lieux de dialogue de proximité pour les victimes, dans les mairies par exemple via la mise à disposition d’une personne référente sur le sujet.
- **6) Accueil** – Former les agents des services publics de service public de proximité pour orienter les victimes vers les associations et dispositifs les plus adaptés
- **7) Référent entreprise** - Créer un poste de référent violences conjugales au sein des grandes entreprises
- **8)** Davantage sensibiliser la population et communiquer sur 1) les violences psychologiques et 2) les violences concernant les hommes et les violences au sein des couples LGBT.

Partie 2 : Protéger et mieux prendre en charge

- Que pensez-vous de la prise en charge des victimes ?

Constat : La prise en charge des victimes pose question : quelles suites au dépôt de plainte, quel soutien à la victime ? La coordination entre les acteurs doit être renforcée pour mieux prendre en charge les victimes.

- Dans l’accompagnement, quelles étapes vous paraissent à renforcer ?

Constat : Le passage de la plainte en gendarmerie à la justice est à améliorer. Le manque de réactivité de la justice est souligné par les participants. Il faut aller plus vite pour aider les victimes à tourner la page.

- Connaissez-vous l’ordonnance de protection ? Si oui, la pensez-vous efficace ?

Constat : Moins de la moitié des participants à l’atelier connaissent l’ordonnance de protection.

- Quelles solutions vous paraîtraient pertinentes pour mieux héberger dans l’urgence et dans la durée les personnes victimes de violences conjugales ?

Constat : Il faut privilégier l’éloignement de l’agresseur et non de la victime question.

- Selon vous, au-delà du logement, quels efforts devraient être faits pour aider les victimes à ne plus dépendre de leur agresseur ?

Constat : Les femmes victimes se trouvent bien souvent dans une situation de dépendance financière. Ce manque d’autonomie est un frein qui peut les empêcher de s’éloigner du

conjoint violent. Un accompagnement financier, par le biais de la CAF, est une solution avancée.

➤ **Propositions issues des tables rondes sur la protection :**

- **1) Protéger** - Vérifier que les juges d'application des peines ne transmettent pas les informations sur la victime à l'agresseur
- **2) Autonomie** - Résoudre les problèmes de dépendance financière et de manque d'autonomie de certaines victimes qui sont des freins pour quitter le conjoint violent, en plus de la question de l'hébergement (aide spécifique de la CAF à créer, renforcer les dispositifs pour l'emploi et la formation pour ces publics).
- **3) Autonomie** - Possibilité de créer une aide financière d'urgence et transitoire spécifique délivrée par la Caisse d'allocations familiales.
- **4) Autonomie** - Possibilité de dispenser une formation qualifiante pendant la durée de l'ordonnance de protection
- **5) Protéger** - Éloigner l'agresseur du foyer familial plus que la victime.
- **6)** Créer des juges de prévention dédiés aux violences conjugales, sur le modèle des juges consulaires qui s'occupent des questions commerciales
- **7) Protéger** - Reconnaître à l'enfant exposé aux violences conjugales le statut de victime
- **8) Assurer une coordination des acteurs** - améliorer la coordination entre les différents acteurs opérant dans les VIF, en créant par exemple des espaces formels de coordination entre associations, gendarmes, policiers, conseil départemental....
- **9) Généraliser la possibilité de porter plainte dans les hôpitaux.**

Partie 3 : Sanctionner (pour mieux protéger)

- **Que pensez-vous de la volonté du Président de la République de créer une infraction nommée « féminicide » dans le code pénal ?**

Constat : Les participants ne sont pas d'accord avec cette proposition du Président de la République, la jugeant stigmatisante et pensant que les circonstances aggravantes existant déjà sont satisfaisantes.

- **Que pensez-vous de l'idée portée par notre députée de reconnaître pleinement les enfants exposés aux violences conjugales comme victimes ?**

Constat : Les participants étaient étonnés que ce ne soit pas déjà le cas. Ils ont unanimement soutenu cette proposition.

- **Pensez-vous qu'il faille retirer l'autorité parentale au parent violent ? Si oui, dans quel délai ?**

Constat : Les participants étaient majoritairement pour une suspension de l'autorité parentale au parent violent et ce dans les délais les plus brefs suivant les faits de violence.

- Au-delà de l'aspect strictement pénal, que connaissez-vous de la prise en charge des auteurs ? Êtes-vous favorable à accorder davantage de moyens pour la prise en charge des auteurs de violence afin de prévenir la récidive ?

Constat : Les participants demandent de lourdes sanctions à l'encontre des auteurs, même présumés, telle que la généralisation du bracelet électronique et ce, dès la première plainte. La question de la prise en charge apparaît secondaire. Pour certains participants, si moyens supplémentaires il y a, ils devraient être débloqués pour les victimes, non pour les agresseurs.

- ⇒ Je tiens à pondérer ces constats. Oui les personnes coupables de violences conjugales doivent répondre de leurs actes, mais nous devons veiller à ce que leurs droits soient respectés. Avec la généralisation du bracelet électronique dès la première plainte, ce n'est pas le cas. A mon sens, nous devons gagner en réactivité et en proximité pour mieux prévenir, mieux protéger et sanctionner plus vite et plus efficacement.
- Comment mieux prendre en charge l'auteur et prévenir une récidive ?

Constat : Des stages de sensibilisation, dispensés par des professionnels représentant les victimes pourraient aider les agresseurs à ne pas récidiver.

- Propositions issues des tables rondes sur les sanctions :

- **1)** Donner les moyens à la justice pour être assez réactive
- **2)** Reconnaître les enfants exposés aux violences conjugales comme victimes
- **3)** Suspendre ou retirer l'autorité parentale dès le début de la procédure
- **4)** Les participants souhaitent un durcissement des peines tel que la généralisation du bracelet électronique pour les agresseurs, et ce dès le début de la procédure et même lorsqu'il s'agit de premiers faits.
- **5)** Organiser des stages pour les agresseurs, autour de professionnels représentant les victimes
- **6)** Évaluer les modes actuels de prise en charge des auteurs de violence pour mesurer l'efficacité des dispositifs et parcours existant.

Fiche pratique – Violences conjugales Département de l'Eure

Octobre 2019

Un numéro d'écoute d'urgence disponible 7/7, **le 3919**

Rappel du protocole départemental (2017-2019) contre les violences faites aux femmes :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Egalite-entre-les-hommes-et-les-femmes/Renouvellement-du-Protocole-departemental-contre-les-violences-faites-aux-femmes-2017-2019>

Détail des mesures annoncées le 3 septembre 2019 : <https://www.gouvernement.fr/un-grenelle-et-des-mesures-fortes-pour-lutter-contre-les-violences-conjugales>

Les principales associations du département :

ADAEA (Association départementale pour l'aide à l'enfance et aux adultes en difficulté)

20 rue des Canadiens

27300 Bernay

02.32.43.09.89

aemo.bernay@adaea-27.com

<http://www.adaea-27.com/>

La Pause (centre d'hébergement)

28 rue d'Harrouard

27000 Evreux

02.32.33.52.76

lapause@adaea-27.com

<http://www.adaea-27.com/pause.php>

CIDFF de l'Eure

12, rue Esperanto

27000 Evreux

02.32.33.44.56

<http://eure.cidff.info/>

Accueil de jour départemental contre les violences faites aux femmes :

Immeuble Séquoia

6 place Alfred de Musset

27000 Evreux

02.32.23.01.78

accueil-service-femmes@orange.fr

AVEDE ACJE
22, rue Joliot Curie
27000 Evreux
02.32.23.16.51
avedeacje@free.fr
<http://avedeacje.fr/>

CHRS VIF (centre d'hébergement)
51 avenue Winston Churchill
27400 Louviers
02.32.50.90.60
flefebvre@armeesalut.fr
<https://annuaire.action-sociale.org/?p=chrs-radepont-fondation-armee-du-salut-270000946&details=caracteristiques>

Points d'accès aux droits – 3^{ème} circonscription de l'Eure :

A Bernay :
Maison des associations
8 Rue Jacques Philippe Bréant
27300 Bernay
pad@bernay27.fr
02 32 46 63 41

A Pont-Audemer :
Maison de la justice
mjd-pont-audemer@justice.fr
Maison de justice et du droit
Immeuble le Munich
Quartier de l'Europe
27500 PONT-AUDEMER
+33 2 32 41 78 90
<https://www.ville-pont-audemer.fr/vivre-ici/environnement-cadre-de-vie-transports/maison-de-justice/>